



SOCIÉTÉ D'ÉTUDE,  
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE  
ET D'AMÉNAGEMENT  
PARISIENNE

69 - 71 rue du Chevaleret  
75013 Paris  
T. +33 (0)1 44 06 20 00  
F. +33 (0)1 44 06 21 00  
[www.semapa.fr](http://www.semapa.fr)

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR L'EXERCICE 2017**

## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| A. MANDATAIRES SOCIAUX ET GOUVERNANCE (art. L. 225-37-4 C Com).....                            | 3 |
| 1. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice .....            | 3 |
| 2. Conventions particulières.....  | 4 |
| 3. Délégations de l'Assemblée Générale pour les augmentations de capital.....                  | 4 |
| 4. Modalités d'exercice de la Direction Générale.....  | 4 |
| 5. Composition et travaux du Conseil d'Administration .....                                    | 4 |
| 6. Pouvoirs de la Directrice Générale .....  | 6 |
| 7. Code de gouvernement d'entreprise.....  | 7 |
| 8. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale.....                     | 7 |
| B. INFORMATIONS SPECIFIQUES (Art. L. 225-37-3).....  | 8 |
| 1. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice.....  | 8 |
| 2. Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux..... | 8 |

Prise en application de la loi Sapin 2, l'ordonnance n°1162 du 12 juillet 2017 et son décret d'application modifient les obligations d'information à la charge des sociétés, en particulier :

- elle supprime le "rapport du président" sur l'activité du CA et le contrôle interne
- elle crée un rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

L'article L.225-37 du Code de Commerce modifié en conséquence mentionne :

« *Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L. 225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article.* »

## **A. MANDATAIRES SOCIAUX ET GOUVERNANCE (art. L. 225-37-4 C Com)**

### **1. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice**

| <b>MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SEMAPA</b>               | <b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES</b>  |
|---|---|
| Madame Marie ATALLAH<br>Administratrice               | Représentante de la Ville de Paris au Conseil d'Administration de la société anonyme d'économie mixte ELOGIE-SIEMP  |
| Monsieur Jérôme COUMET<br>Administrateur et Président | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant du Département de Paris au Conseil de surveillance de la SAEM SOGARIS (SA)</li> <li>- Représentant du Département de Paris au Conseil de surveillance d'EFIDIS</li> <li>- Représentant du Département de Paris au Conseil d'Administration de I3F</li> </ul>  |
| Madame Edith GALLOIS<br>Administratrice               | Représentante du Département de Paris au Conseil de surveillance de la SAEM SOGARIS (SA)  |
| Monsieur Didier GUILLOT<br>Administrateur             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant de la Ville de Paris au Conseil d'Administration de la société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE), Société d'Economie Mixte de la Ville de Paris</li> <li>- Représentant du Département de Paris au Conseil d'Administration de la société publique locale d'aménagement PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT (SA)</li> <li>- Représentant de la Ville de Paris au Conseil d'Administration de la SemPariSeine</li> </ul> |
| Madame Pénélope KOMITES<br>Administratrice            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentante du département de Paris au Conseil d'Administration de Coallia Habitat – SA d'HLM</li> <li>- Représentante de la Ville de Paris au Conseil d'Administration de la SAE Palais Omnisport de Paris Bercy</li> <li>- Représentante du Département de Paris au Conseil d'Administration de France Habitation – SA d'HLM</li> </ul>  |
| Monsieur Jean-François LEGARET<br>Administrateur      | Représentant de la Ville de Paris au Conseil d'Administration de la SemPariSeine.   |
| Madame Sandrine MOREY<br>Directrice Générale          | Aucun mandat, ni fonction exercés dans une autre société commerciale  |
| Madame Annick OLIVIER<br>Administratrice              | Aucun mandat, ni fonction exercés dans une autre société commerciale  |
| Monsieur Patrick TREMEGE<br>Administrateur            | Aucun mandat, ni fonction exercés dans une autre société commerciale  |

## **2. Conventions particulières**

Sont à mentionner au présent rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre,

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
- à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

La convention à mentionner pour 2017 à ce titre a été autorisée par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce sur les « conventions règlementées ». Il s'agit de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement 90 boulevard Vincent Auriol.

## **3. Délégations de l'Assemblée Générale pour les augmentations de capital**

Il s'agit des délégations éventuelles en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Aucune délégation n'est à mentionner à ce titre.

## **4. Modalités d'exercice de la Direction Générale**

En application de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Dans les conditions définies par les statuts, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général a été adoptée pour une durée initiale de trois ans lors de la séance du 10 février 2003, décision renouvelée pour une égale durée par le Conseil du 3 Février 2006, et celui du 3 Février 2009. Le Conseil du 3 mai 2012 a ensuite confirmé ce choix sans limitation de durée.

## **5. Composition et travaux du Conseil d'Administration**

### ***a) Composition du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration comporte huit membres et tient compte du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes. Monsieur COUMET a été élu Président du Conseil d'Administration lors de la séance du 2 juin 2014.

#### Administrateurs au titre de la Ville de Paris :

Madame Marie ATALLAH

Monsieur Jérôme COUMET

Madame Edith GALLOIS

Madame Pénélope KOMITES

Madame Annick OLIVIER

Administrateurs au titre du Département de Paris :

Monsieur Didier GUILLOT  
Monsieur Patrick TRÉMÈGE

Administrateur au titre de la Région Ile-de-France :

Monsieur Jean-François LEGARET

Les représentants de la Ville de Paris et du Département de Paris ont été désignés en qualité d'administrateurs au Conseil d'Administration de la SEMAPA par le Conseil de Paris des 19 et 20 Mai 2014. Le Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 a désigné Madame Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires, pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la SEMAPA, en remplacement de Madame BARATTI-ELBAZ<sup>1</sup>.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2016 a pris acte de la désignation par la Région Ile-de-France de Monsieur Jean-François LEGARET, Conseiller Régional, pour la représenter au Conseil d'Administration de la SEMAPA, pour la durée de son mandat, en remplacement de Madame Christine FREY.

**b) *Activité du Conseil d'Administration en 2017***

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 2017 à quatre reprises : les 23 Février, 12 mai, 27 juin et 18 Octobre. A l'occasion de chaque séance, la présence effective de la majorité des administrateurs, y compris la moitié des représentants de la Ville, a pu être constatée.

L'évolution de l'activité de la société a été portée à la connaissance du Conseil à l'occasion des séances. Ont été plus systématiquement traités, les points suivants :

- l'activité foncière : les acquisitions d'une part, notamment en application de l'article 23 de la loi MURCEF, et les cessions, en application de l'article 17 des statuts,
- les travaux et les aménagements réalisés et engagés pour l'opération Paris Rive-Gauche et les opérations Paul Bourget, Porte de Vincennes, Joseph Bédier-Porte d'Ivry et « 90 Vincent Auriol »,
- les différents marchés intervenus. (les commissions d'appel d'offres ont donné lieu à un rapport annuel exhaustif communiqué lors de la séance du 23 février).

Des points particuliers ont été traités à l'occasion de chaque séance.

Conseil du 23 Février 2017 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2016.
- Financement de la société : Point d'information sur les émissions d'obligations. Renouvellement de l'autorisation d'émettre.
- Autorisation d'acquérir et de céder divers biens immobiliers (Application de l'article 23 de la loi MURCEF et de l'article 17 des Statuts).
- Compte-rendu de l'activité foncière en 2016 (acquisitions/cessions de droits à construire).
- Compte-rendu du fonctionnement de la commission d'appel d'offres en 2016.
- Point d'actualité des opérations de la SEMAPA.
- Information sur les déplacements du Président et de la Directrice Générale.

---

<sup>1</sup> A titre d'information, Monsieur Didier GUILLOT a présenté sa démission le 29 janvier 2018 et a été remplacé par Monsieur Bruno JULLIARD par le Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018.

#### Conseil du 12 mai 2017 :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 Février 2017.
- Arrêté des comptes de l'exercice 2016 (*article L.2132-1 du Code de Commerce*) et informations financières prévisionnelles (incluant les comptes prévisionnels 2016, les tableaux de financement et les informations prévues à l'article L.232-2 du Code de Commerce).
- Adoption du rapport de gestion du Conseil d'Administration à soumettre l'Assemblée Générale Ordinaire (*Article L.225-37 du Code de Commerce*) et de son annexe RSE (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*).
- Adoption des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Adoption des rapports et des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire (extension géographique du domaine d'intervention de la société, prorogation de la durée de la société et augmentation du capital de la société réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise).
- Adoption du rapport du Président sur l'activité institutionnelle et le contrôle interne de la société en 2016.
- Adoption d'une convention réglementée soumise au Conseil d'Administration (*Article L.225-38 du Code de Commerce*) et des conventions réglementées poursuivies ou signées en 2016 (*Article L.225-40-1 du Code de Commerce*).
- Autorisation d'acquérir et de céder divers biens immobiliers.
- Fixation de la date et de l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire.
- Information sur les déplacements du Président et de la Directrice Générale.

#### Conseil du 27 juin 2017 :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 Mai 2017.
- Autorisation d'acquérir et de céder divers biens immobiliers.

#### Conseil du 18 octobre 2017 :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2017.
- Documents comptables semestriels au 30 juin 2017.
- Autorisation d'acquérir ou de céder divers biens immobiliers.
- Point d'avancement des opérations de la SEMAPA.
- Information sur les déplacements du Président et de la Directrice Générale.

#### **c) *Actionnariat de la SEMAPA***

Le capital social de la société s'établit à un montant de 472.287 €, divisé en 30.980 actions ; il est détenu dans les conditions suivantes :

|                                  |                |     |
|----------------------------------|----------------|-----|
| Ville de Paris                   | 20.343 actions | 66% |
| Département de Paris             | 8.137 actions  | 26% |
| Conseil Régional d'Ile de France | 2.500 actions  | 8%  |

#### **6. Pouvoirs de la Directrice Générale**

Madame Sandrine MOREY a été désignée Directrice Générale par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2016. Ses pouvoirs s'exercent dans le cadre du mode de gouvernance retenu par le Conseil d'Administration, comportant dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Ces pouvoirs sont fixés par le Code de Commerce et l'article 18 des statuts de la SEMAPA qui précise que : « Le Directeur Général est « investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ».

#### **7. Code de gouvernement d'entreprise**

Sans objet : la société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

#### **8. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues par les articles 27 à 31 des statuts.

## **B. INFORMATIONS SPECIFIQUES (Art. L. 225-37-3)**

Les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé mentionnent les informations suivantes pour chacun de leurs mandataires sociaux.

### **1. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice**

Les règles concernant les rémunérations accordées aux mandataires sociaux sont fixées par l'article 20 des statuts.

#### **Président du Conseil d'Administration :**

Une rémunération de 18.129 € (montant brut annuel) soit 15.245 € (net) a été versée à Monsieur COUMET en 2017 conformément au montant fixé par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014.

Avantages de toute nature versés durant l'exercice :

- carte de paiement pour carburant et frais de stationnement: 1.427 € en 2017

#### **Directrice Générale :**

Conformément au montant fixé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2016, la rémunération fixe de 145.000 € (montant brut annuel) a été versée à Madame MOREY en 2017 ; aucun versement n'est intervenu sur la part variable.

Avantages de toute nature versés durant l'exercice : néant

### **2. Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux**

Néant.